
Adresse de la société populaire de Saint-Chély qui annonce l'envoi des produits des dépouilles des églises, lors de la séance du 1er floréal an II (20 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Saint-Chély qui annonce l'envoi des produits des dépouilles des églises, lors de la séance du 1er floréal an II (20 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 88;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27772_t1_0088_0000_8

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[*Etat des dons des comm. du distr.; 5 germ. II.*]

107 habits, 57 vestes, 10 gilets, 53 culottes, 19 manteaux; 2,913 chemises, 528 paires de bas, 24 cols, 91 paires de souliers, 102 draps de lit, 17 bracelets, 101 paires de guêtres, 6 sacs de peau.

P.c.c. ENVIGNIER, jeune, CHARRON, GEORGES,
DUGAS, MEAUME.

b

[*La Sté popul. de Bellevue-les-Bains, à la Conv.; 1^{er} flor. II*] (1).

« Représentants du peuple,

Nous vous annonçons le départ, pour l'armée, d'un cavalier tiré de notre sein, monté, armé et équipé; et surtout disposé à verser tout son sang pour cimenter la liberté que vous avez fondée. Nos mères, nos femmes et nos filles offrent deux tonnes de charpie, bandes et compresses que nous tenons à la disposition de la commission de la Guerre, pour les hôpitaux militaires. Cette offrande sera plus précieuse à vos yeux que celle de l'or et de l'argent que nous avons déjà déposé sur l'autel de la patrie: elle contribuera à rendre à la vie plus d'un héros, et qu'est-ce que tout l'or du monde au prix d'un héros de la liberté! Nous vous réitérons les invitations et félicitations contenues dans notre adresse du 29 ventôse. »

FILLION, DELOUCHAMP.

c

[*Le Maire de Vendennes, à l'agent nat. du distr.; 23 vent. II*] (2).

« C'est avec la plus vive satisfaction que je t'apprends les progrès de la raison et de la philosophie dans cette commune. Je t'envoie les dépouilles du temple de l'erreur, que l'airain soit converti en canon, pour la défense de la république, et le linge en charpie, pour soulager nos braves défenseurs. Hier, à mon arrivée, l'on fit un ottodafé des idoles du fanatisme; elles furent brûlées au pied de l'arbre de la liberté, aux cris répétés de vive la République, vive la Montagne, vive Lefiot. Les citoyens se disputaient à l'envie, l'honneur de coopérer à cette action, en un mot tous veillent la république une et indivisible. Ça ira. »

Le citoyen libre BONNEAU.
P.c.c. André RUELLE (agent nat.)

d

[*La Sté popul. de Mauzé, au présid. de la Conv.; 1^{er} germ. II*] (3).

« Citoyen président,

Nos frères d'armes manquaient des choses les plus nécessaires; les cris du besoin ont re-

tenti dans tous les cœurs, et la Société populaire de Mauzé, ensemble avec la commune, se sont empressés de faire à la patrie, un don consistant en 114 chemises, 11 draps de lit, 23 paires de bas, 4 mouchoirs de poche, 2 cuillers d'argent, un galon d'or, une canne à pomme d'or, 328 liv. en assignats, 107 liv. en numéraire et quelques autres effets propres à l'habillement et équipement des troupes. Le tout a été porté à l'administration du district de Niort, département des Deux-Sèvres, pour subvenir aux besoins des défenseurs de la république.

Citoyen président, dis à la Convention, que la Société populaire de Mauzé, la félicite sur ses longs et pénibles travaux, sur l'énergie qu'elle a déployée et qui lui ont mérité la confiance des français, et la haine des tyrans coalisés. Restez à votre poste, braves et vieux montagnards, nous vous en conjurons au nom de la patrie; incrustez vous, pour ainsi dire, sur la Montagne sainte, et du haut de son sommet, dissipez les orages qui nous menacent sans cesse, et tendez une main fraternelle à tous les peuples opprimés. Déjà le génie de la liberté a traversé les mers, et a devancé le décret salubre, qui va briser des fers, que les despotes et les égoïstes altérés d'honneurs et de richesses avaient rivés avec tant de soin. Déjà tous les hommes, de quelque couleur qu'ils soient, sont libres et frères; mais citoyens, si la liberté a passé les mers, souffrirez vous que les peuples qui nous entourent restent esclaves? Non sans doute, les vertus que vous avez fait naître dans le cœur des français, votre énergie, la bravoure de nos frères d'armes, nous sont un sûr garant que bientôt la république française sera débarrassée de ce cordon royal qui la gêne. Bientôt ces vils despotes qui voudraient étouffer les vertus républicaines au berceau, disparaîtront, et les peuples, nos voisins, partageront avec nous les doux fruits de la liberté.

Citoyens représentants, respect aux lois, fermeté, union, voilà les principes que professe et que professera toujours la Société populaire de Mauzé qui, prête à tout sacrifier pour cette liberté qui doit faire notre bonheur, et celui des générations futures, ne cessera de crier jusqu'au dernier soupir :

Vive la République. S. et F. »

PILAR (présid.), FRAIGNEAU jeune.

e

[*P.-V. de la Sté popul. de Saint-Chély; 2 flor. II*] (1).

La Société populaire de Saint-Chély, département de la Lozère, annonce qu'il n'existe plus dans ces contrées aucuns signes de superstition; les dépouilles du fanatisme ont été envoyées au creuset national; les cloches sont abattues et réunies au chef-lieu de district; les églises converties en temples de la Raison, et le peuple s'y rend en foule pour entendre la lecture des décrets de la Convention nationale.

Cette société termine par applaudir à l'énergie de la Convention et l'invite à rester à son poste.

(1) Bⁿ, 2 flor. (1^{er} suppl^t).

(1) C 301, pl. 1076, p. 12; Bⁿ, 2 flor. (suppl^t); M.U., XXXIX, 25. (Départ^t de la Saône-et-Loire).

(2) C 301, pl. 1076, p. 13. (Départ^t de la Côte-d'Or).

(3) C 301, pl. 1076, p. 8. (Départ^t des Deux-Sèvres).